

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b>	<b>A3</b>
<b>Actions territoriales orientation et emploi</b>	<b>541</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Traité sur l'Union européenne et notamment les articles 107 et 108,
- VU** le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2018 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis
- VU** le Code général des collectivités territoriales,
- VU** le Code du travail et notamment l'article L6111-3, L 6121-1 et suivants, L 8241-2,
- VU** le Code de l'Education et notamment les articles L214-12, L214-16-1,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi du 5 septembre 2018 n° 2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel attribuant de nouvelles responsabilités à la Région en matière d'orientation,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte-rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012 approuvant le règlement d'intervention pour l'aide aux salons, forum et opérations d'information sur les métiers, les emplois et les formations,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales qui lui est annexé,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 mars 2018 adoptant le Plan de bataille

pour l'emploi,

- VU** la délibération du Conseil régional des 20 et 21 juin 2019 adoptant le Plan régional pour une orientation tout au long de la vie,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 9 et 10 juillet 2020 adoptant le Plan de relance,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 6 juin 2019 approuvant le règlement d'intervention relatif au « Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 13 novembre 2020 approuvant le règlement d'intervention relatif au dispositif « Labellisation et promotion des initiatives des territoires » et la modification du règlement d'intervention du Fonds Territorial EFOP,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le Budget primitif et notamment son programme « Actions territoriales orientation et emploi »

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion

Après en avoir délibéré,

**ATTRIBUE**

une subvention de 10 000 € au titre du "Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles" sur une dépense subventionnable de 30 600 € toutes charges comprises, à la communauté de communes de Pouzauges sur le territoire EFOP de Vendée Nord,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement correspondante,

**AUTORISE**

la date de début de prise en compte des dépenses éligibles au 01/08/2020.

**ATTRIBUE**

une subvention de 8 500 € au titre du "Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles" sur une dépense subventionnable de 22 240 € toutes charges comprises, à la jeune chambre économique de Château Gonthier sur le territoire EFOP de Mayenne Sud pour le projet File vers ton avenir,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement correspondante,

**APPROUVE**

l'avenant relatif à la convention 2019-14623 entre la Région des Pays de la Loire et la CPME, présenté en annexe 1

**AUTORISE**

la Présidente à le signer,

**ATTRIBUE**

une subvention d'un montant de 10 000 € au titre du « Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles » sur une dépense subventionnable de 43 900 € toutes charges comprises, à la Mission locale de l'Agglomération Mancelle sur le territoire EFOP de Sarthe Centre,

**AFFECTE**

l'autorisation d'engagement correspondante,

**ATTRIBUE**

une subvention d'un montant de 14 000 € au titre du « dispositif d'aide aux structures porteuses de projets de plateformes de prêt de main d'œuvre » sur une dépense subventionnable de 55 000 € toutes charges comprises, à Pornic Agglomération pour le projet Plateforme solution et partage de la main d'œuvre entre entreprise sur le territoire EFOP de Loire Atlantique Ouest,

**AFFECTE**

l'autorisation d'engagement correspondante.

**ATTRIBUE**

une subvention d'un montant de 1 500 € au titre dispositif d'aide aux structures porteuses de projets de plateformes de prêt de main d'œuvre sur une dépense subventionnable de 9 398 € toutes charges comprises, à la Communauté de Communes Sud Estuaire pour le lancement de la plateforme Solutions Partage sur le territoire EFOP de Loire Atlantique Ouest,

**AFFECTE**

l'autorisation d'engagement correspondante

**ATTRIBUE**

une subvention d'un montant de 10 000 € au titre du dispositif d'aide aux structures porteuses de projets de plateformes de prêt de main d'œuvre sur une dépense subventionnable de 31 500 € toutes charges comprises, à la communauté de communes des Vallées du Haut Anjou pour le lancement de la plateforme prêt de main d'œuvre sur le territoire EFOP de Maine et Loire Ouest,

**AFFECTE**

l'autorisation d'engagement correspondante

**ATTRIBUE**

une subvention d'un montant de 9 560 € sur une dépense subventionnable de 31 869 € toutes charges comprises au titre du dispositif d'aide aux structures porteuses de projets de plateformes de prêt de main d'œuvre à la Communauté de Communes de Loire Layon Aubance,

**AFFECTE**

l'autorisation d'engagement correspondante.

**ATTRIBUE**

une subvention d'un montant de 15 000 € au titre dispositif d'aide aux structures porteuses de projets de plateformes de prêt de main d'œuvre sur une dépense subventionnable de 64 100 € toutes charges comprises, à Angers Loire Développement

**AFFECTE**

l'autorisation d'engagement correspondante.

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 4 000 € au titre du dispositif d'aide aux structures porteuses de projets de plateformes de prêt de main d'œuvre sur une dépense subventionnable de 12 500 € toutes charges comprises, à la Communauté de Communes des Vallées de Braye et de l'Anille pour le lancement de la Plateforme Solutions Partage,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 8 000 € au titre du dispositif d'aide aux structures porteuses de projets de plateformes de prêt de main d'œuvre sur une dépense subventionnable de 25 500 € toutes charges comprises, à la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe pour le lancement de la Plateforme Solutions Partage,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

ATTRIBUE

une subvention de 1 095 €, sur un montant subventionnable de 3 650 € toutes charges comprises, à la communauté de communes Vendée Grand Littoral pour l'organisation du forum emploi-formation à qui se tiendra en 2021 à la Boissière des Landes,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 1 095 €

ATTRIBUE

une subvention de 15 000 €, sur un montant subventionnable de 87 982 € toutes charges comprises, à l'IRT Jules Verne pour l'organisation du salon Alternance Manufacturing 2021

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante.

ATTRIBUE

une subvention de 25 000 €, sur un montant subventionnable de 90 000 € toutes charges comprises, à Angers Loire Développement pour l'organisation du forum pour l'emploi 2021 qui se tiendra à Angers,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

APPROUVE

la convention correspondante, présentée en annexe 2,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 2 000 €, sur un montant subventionnable de 113 400 € toutes charges comprises, à l'Association Territoriale pour le développement de l'emploi et des compétences (ATDEC) de Nantes Métropole pour l'organisation du forum Place à l'emploi qui se tiendra à Atlantis à Saint Herblain.

AFFECTE  
l'autorisation d'engagement correspondante

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 15/02/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs